



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 27 RAMADAN 1438 (22 JUIN 2017)

*

I- Le Ministre de l'Énergie, des mines et du développement durable a présenté un exposé sur le projet de la stratégie nationale en matière d'efficacité énergétique à l'horizon 2030.

II- le conseil a examiné les projets de décrets suivants :

↳ Projets de décrets :

- 1. Projet de décret n° 2-17-304** fixant les mécanismes et les outils nécessaires pour accompagner la région en vue d'atteindre une bonne gouvernance dans la gestion de ses affaires et l'exercice des compétences qui lui sont dévolues.
- 2. Projet de décret n° 2-17-305** fixant les mécanismes et les outils nécessaires pour accompagner la préfecture ou la province en vue d'atteindre une bonne gouvernance dans la gestion de ses affaires et l'exercice des compétences qui lui sont dévolues.
- 3. Projet de décret n° 2-17-306** fixant les mécanismes et les outils nécessaires pour accompagner la commune en vue d'atteindre une bonne gouvernance dans la gestion de ses affaires et l'exercice des compétences qui lui sont dévolues.
- 4. Projet de décret n° 2-17-307** fixant le contenu du système d'adressage de la commune et les modalités de son élaboration et son actualisation.
- 5. Projet de décret n° 2-17-308** fixant le seuil minimum de la part de l'animation locale réservée aux communes.
- 6. Projet de décret n° 2-17-309** fixant les modalités selon lesquelles l'État incite les préfectures ou les provinces à la constitution de groupements de préfectures ou de provinces.
- 7. Projet de décret n° 2-17-351** fixant la nomenclature budgétaire de la région.
- 8. Projet de décret n° 2-17-352** fixant la nomenclature budgétaire de la préfecture ou de la province.
- 9. Projet de décret n° 2-17-353** fixant la nomenclature budgétaire de la commune.

Adoptés.

- 10. Projet de décret n° 2.17.350** modifiant et complétant le décret n° 2-16-533 du 29 chaoual 1437 (3 août 2016) fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique.

Adopté sous réserve de tenir compte des observations soulevées après leur examen.

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- 1. Le Secrétaire Général des services du Chef du gouvernement ;**
- 2. Le Directeur de la Formation Professionnelle et de la Formation Continue des Artisans au Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Social - Département de l'Artisanat et de l'Economie Social.**